



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre ville rayonne*

Délibération n° : 214

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160425

Direction en charge : Cabinet du Maire et des Elus

Objet : Attribution de la distinction de citoyen d'honneur à l'équipe de l'ASSE saison 1975-1976 -
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Notre ville rayonne*

Délibération n° : 214

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160425

Direction en charge : Cabinet du Maire et des Elus

Objet : Attribution de la distinction de citoyen d'honneur à l'équipe de l'ASSE saison 1975-1976 -
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne souhaite honorer l'équipe de l'ASSE de la saison 1975-1976.

En effet, dans le cadre de l'anniversaire de la finale de la coupe d'Europe des clubs champions disputée contre le Bayern de Munich le 12 mai 1976, la Ville de Saint-Etienne souhaite remercier l'équipe pour ce qu'elle a apporté à la France.

C'est en 1976 que l'AS SAINT-ÉTIENNE réalise ce qui reste l'un des plus grands exploits du sport français. Saint-Étienne a su décomplexer en partie le football français à l'échelle internationale. Une image qui restera gravée à jamais à travers le monde entier.

□ **Contenu :**

Afin de récompenser le parcours exceptionnel réalisé par l'équipe de l'ASSE autant au niveau national qu'au niveau européen, M. le Maire souhaite accorder la distinction de citoyen d'honneur à l'ensemble de l'équipe de l'ASSE. Elle a en effet contribué très largement à la notoriété de la ville et participe encore à son identité.

Cette reconnaissance permettra de marquer l'estime portée par la ville aux joueurs et au club qui ont contribué à sa renommée au niveau international.

Cette distinction perpétuera l'image d'un engouement et d'une liesse collective pour les stéphanois en ayant conquis le coeur des Français.

Les stéphanois ont donc occupé une place de héros auprès des fans de football français en rassemblant différentes classes sociales et plusieurs générations de supporters.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ Point Financier :

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée communale d'approuver cette distinction.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Le Maire,
	Gaël PERDRIAU